

---

**PROJET DE DELIBERATION**

---

**Séance du 25 septembre 2025**

**DCM N° 25-09-25-4**

**Objet : Affectations des Autorisations de Programme.**

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57 mis en place depuis le 1 er janvier 2023 et du règlement budgétaire et financier adopté le 27 février 2025, il convient de procéder à l'affectation des Autorisations de Programme (AP), permettant ainsi de donner une meilleure visibilité des programmes d'investissement mis en œuvre et de renforcer en conséquence la transparence de l'action municipale.

Afin de permettre d'engager des études et des consultations d'entreprises pour des opérations prévues en 2026, il est proposé pour certaines AP d'affecter dès à présent une partie des Autorisation de Programme non encore affectés. D'autres affectations font également l'objet de modifications en cohérence avec les ajustements du montant des projets ou l'avancement des opérations.

**1. Végétalisation des cours d'école**

Une autorisation de programme (AP 24070) de 6,8 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école. Cette AP s'inscrit dans le cadre du plan de végétalisation des 81 cours d'écoles présenté au Conseil Municipal de février 2022.

Ce plan se poursuit en 2025 avec 2,1 M€ prévus pour des travaux dans les écoles Jules Verne et Arc-en-Ciel à Borny, et Sainte-Thérèse en Nouvelle-Ville.

Dans la continuité des investissements réalisés en 2024 et pour la réalisation du programme prévu en 2025, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 850 k€, portant le total affecté à 3,427 M€ (soit 50% du total de l'AP).

**2. Agenda d'Accessibilité Programmée – ADAP**

Une autorisation de Programme (AP 24066) de 8 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur du programme d'accessibilité des établissements recevant du public (2024-2027).

Afin d'engager les maitrisés d'œuvre pour des opérations de mises en accessibilité qui seront

réalisées en 2026 (Centre Saint BERNARD, CSC Magny, CSC Vallières, CSC Sainte Barbe, ..), il est proposé d'augmenter l'affectation de 400k€ pour la porter à 1,9M€ au total (soit 24% du total de l'AP).

### **3. Jardins familiaux**

Une autorisation de programme (AP 24076) de 2,500 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de confortement et de création de nouveaux jardins familiaux.

Est notamment prévu en 2025, le réaménagement complet du site de jardins familiaux Houlbonnière à la Patrotte.

En complément des 1,091 M€ déjà affectés, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 80k€ pour tenir compte des ajustements de prix et des travaux portant le total affecté à 1,171 M€ (soit 47% du total de l'AP).

### **4. Végétalisation**

Une autorisation de programme (AP24073) de 4,750 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de végétalisation, de désimperméabilisation et de boisement de la ville.

Les travaux prévus en 2025 concernent notamment le développement des plantations d'arbres et arbustes (pour rappel, l'objectif est de planter 3 000 arbres par an). Si les plantations réalisées à l'automne 2025 ne seront définies (nombre, essences, répartition, localisation...) que dans le courant de l'été, des plantations sont déjà réalisées sur les mois de janvier, février et mars 2025, en alignement le long des rues du fort Gambetta, ainsi qu'au niveau de la Forêt des Ponts (dernière tranche). A noter que le suivi scientifique des micro-forêts déjà plantées à Metz (Forêts des Ponts et micro-forêt du Sansonnet) sera poursuivi. Sont également prévus en 2025 les travaux de végétalisation de la place St Fiacre à Devant les Ponts et la création d'un bassin d'infiltration sur le coteau surplombant la rue Jean Pierre Jean à Vallières.

3,277 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2024 et pour compléter la réalisation du programme prévu en 2025, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 20,000€ pour tenir compte de l'évolution des prix, portant le total affecté à 3,297 M€ (soit 69 % du total de l'AP).

### **5. Equipements de plein air et de proximité dans les quartiers**

Une autorisation de programme (AP 24075) de 2,630 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de création et réaménagement des équipements de plein air et de proximité dans les quartiers (aires de jeux, terrains multisport...).

Sont notamment prévus en 2025, la création d'une nouvelle aire de jeux dans le Parc de Gloucester, le renforcement de l'aire de jeux du square Tschudy à Borny, ou la création d'un terrain de futsal Allée en Désiremont à Bellecroix.

1,024 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2024 et pour compléter la réalisation du programme prévu en 2025 et tenir compte de l'évolution des prix, il est proposé d'approver une affectation complémentaire de 20,000 €, portant le total affecté à 1,044 M€ (soit 40 % du total de l'AP).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

**VU** la DCM N° 22-12-01-31 relative au passage au référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**VU** la DCM du 27 février 2025 relative au Budget Primitif 2025,

**VU** la DCM du 3 juillet 2025 relative au Budget Supplémentaire 2025,

**VU** la DCM du 3 juillet 2025 relative aux Autorisations de Programme et crédits de paiement,

**VU** la DCM du 27 février 2025 relative à l'affectation des Autorisations de Programme,

**CONSIDERANT** les propositions de nouvelles affectations des Autorisations de Programme ou d'ajustement des affectations antérieures,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE** :

- **DE MODIFIER** les affectations existantes suivantes relatives aux programmes d'investissements 2025 :
  - AP 24070 relative à la Végétalisation des cours d'école : l'affectation au programme 2025 passe de 2,577 M€ à 3,427 M€ ;
  - AP 24076 relative aux Jardins familiaux : l'affectation au programme 2025 passe de 1,091 M€ à 1,171 M€ ;
  - AP 24073 relative à la Végétalisation : l'affectation au programme 2025 passe de 3,277 M€ à 3,297 M€ ;
  - AP 24075 relative aux équipements de plein air et de proximité dans les quartiers : l'affectation au programme 2025 passe de 1,024 M€ à 1,044 M€.
- **D'AFFECTER** les Autorisations de Programme suivantes afin de permettre l'anticipation pour le programme d'investissement 2026 :
  - AP 24066 relative à Agenda d'Accessibilité Programmée – ADAP : l'affectation au programme 2025 passe de 1,500 M€ à 1,900 M€.

Service à l'origine de la DCM : Direction Administrative et Financière - Développement Urbain  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

